

110 Nom principal - Collectivité (NR)

Premier indicateur

Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

Second indicateur

Non défini

- ␣ Non défini

Codes de sous-zones

‡a	Nom de la collectivité ou de lieu comme élément de classement (NR)	‡n	Numéro de la réunion (NR)
‡b	Collectivité subordonnée (R)	‡u	Affiliation (NR)
‡c	Lieu de réunion (R)	‡0	Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)
‡d	Date de réunion (NR)	‡1	URI de l'objet du monde réel (R)
‡e	Relation (R)	‡4	Code de relation (R)
‡g	Renseignements divers (R)	‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un nom de collectivité utilisé en tant que nom principal associé à la notice.

Les noms de conférence et de réunion qui figurent en sous-vedette d'un nom de collectivité sont contenus dans cette zone plutôt que dans la zone 111 (*Nom principal - Réunion*).

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X10 Noms de collectivités - Renseignements généraux* renferme une description de la position du premier indicateur, des codes de sous-zones, ainsi que des conventions d'entrée des données pour la zone 110.

Puisque le second indicateur est différent pour certaines zones, il n'est pas décrit dans la section portant sur les renseignements généraux, mais plutôt dans le présent document.

■ INDICATEURS

▪ Second indicateur - Non défini

La position du second indicateur est non définie et contient un blanc (␣).

■ EXEMPLES

- 110 1␣‡aCanada.‡bMinistère de la défense nationale.
- 110 2␣‡aCentraide Ottawa.
- 110 2␣‡aHaven House.
- 110 2␣‡aFédération de soccer du Québec.
- 110 2␣‡aSociété canadienne du Syndrome de Down.
- 110 1␣‡aBaltimore.‡bDept. of Social Services.‡bEmergency Environmental Services Unit.

[Page blanche]